

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GORRON EN SA SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Gorrion, légalement convoqué, au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ALLAIN, Maire de GORRON.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 15

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. ALLAIN J.M., Maire – Mme FOURNIER C., M. LEVEQUE M., Mme COTTEAU B., M. CONEUF R. Adjoints – M. POIRIER J. conseiller municipal délégué – M. BOULLE D., Mme CHENE A., Mme CRONIER A., Mme DELANGLE C., M. DIVAY N., M. DUVAL L., M. FOURMOND L., Mme GALLIENNE C., Mme GUERRIER G., M. HUBERT F., Mme JUGUET S., Mme LEJEUNE G., M. MARTIN P., M. PIQUET P., M. ROUSSEAU J.J.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme CHOYER C. donne pouvoir à Mme FOURNIER C., Mme DODARD J. donne pouvoir à Mme CRONIER A.,

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme CHENE A.

Avant d'ouvrir la séance, M. Le Maire souhaite s'adresser à M. MARTIN et notamment concernant l'expression libre de l'opposition dans le Gorrion Infos du mois de décembre.

M. Le Maire souhaite rappeler à M. MARTIN que le conseil municipal n'a pas rejeté la proposition de l'opposition concernant un article prévoyant « la démission du maire ou d'un adjoint dans le cadre d'une affaire pénale liée à la gestion municipale ». Le procès-verbal du 05 novembre 2020 indique que « *les précisions de M. MARTIN seront étudiées* ». M. ALLAIN demande à M. MARTIN que soit reflétée dans les articles de la tribune, l'authenticité des procès-verbaux des conseils.

Concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 05 novembre 2020, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il est demandé au conseil d'ajouter à l'ordre du jour :

- Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021.

I - CADRE DE VIE

• Informations

M. CONEUF fait part de divers points à l'étude auprès de la dernière commission cadre de vie :

- **« Au Pied du Bocage »** : Les travaux sont en cours. M. CONEUF souhaite que le chantier soit terminé pour la fin janvier. La future locataire envisage son installation dans le local début février à l'issue de la période des soldes.
- **Adressage** : Une réunion de présentation s'est tenue le mardi 15 décembre en mairie. Quelques points restent à être précisés. Ce dossier sera effectif pour 2021.
- **Sonorisation de la salle du conseil municipal** : Une demande d'étude d'insonorisation de la salle du conseil municipal de la Mairie est en cours auprès de l'acousticien ITAC.
- **Abattage d'arbres** : Des travaux d'abattage de 3 résineux sont en cours. Les branches seront broyées et débitées en morceau de bois en 1 ml.

- O Domaine du Pré : M. CONEUF présente aux membres du conseil le projet du nouveau lotissement communal « Domaine du Pré ». Avec 12 parcelles d'environ 600m² chacune. La livraison possible des premières parcelles en juin 2021.

Il est proposé au conseil municipal la dénomination des voies de ce nouveau lotissement comme suit :

- impasse du Pré
- impasse Pasteur

Une numérotation métrique sera proposée pour ces nouvelles voies

Il est rappelé par M. le Maire qu'il reste actuellement 1 seule parcelle au lotissement La Croix des Quatre épines.

19h23 ; arrivée de Mme DELANGLE

- O Réhabilitation des logements : les travaux de réhabilitations des logements situés « Avenue Charles de Gaulle » et « rue du Maine » (HLM de la Colmont) vont débutés
- O Eglise : Un projet d'aménagement urbain, aux abords de l'église sera proposé en intégrant les problématiques du sens de circulation, de stationnement, de sécurité ainsi que le volet d'intégration paysagère.
Le cabinet Jamain architecte a adressé une proposition de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement d'un appel d'offres entreprises pour la déconstruction de la flèche du clocher de l'église.
- O Réhabilitation des logements : les travaux de réhabilitations des logements situés « Avenue Charles de Gaulle » et « rue du Maine » (HLM de la Colmont) vont débuter.
- O SENUM : Des travaux « eau potable » vont avoir lieu de janvier à mars 2021 dans la zone comprenant la « rue des Frères Lumières », « route d'Ambrières ». Les riverains sont déjà informés des difficultés qu'ils pourraient rencontrer tout au long de ce chantier

II - ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

- **Informations**

Mme FOURNIER rappelle quelques informations en séance :

- O Mise en lumière : Compte tenu de la situation sanitaire, les animations autour de la mise en lumière n'ont pas pu avoir lieu. Pour autant, les commerçants, accompagnés de bénévoles ont décoré les sapins situés en centre-ville. Le centre de loisirs de GORRON a également participé à la création de décorations, faites par les enfants. Nouveauté pour cette année, deux rideaux de lumière ont été installés à la mairie : dans le dôme et sur la façade. Le traineau de père Noël a revêtu ses habits de lumières pour être installé à côté de la crèche lumineuse « place du Général Barrabé »
- O Poupées : Ces sont 108 poupées qui ont été installées dans quelques vitrines de GORRON. Diverses scènes ont été reproduites : une chorale, la présentation d'anciens corps de métiers, d'une classe d'école des années 1950, et d'une scène de mariage. Cette collection appartient à Mme Annick PAILLARD, qui en possède plus de 3 000. La population gorronnaise, jeune et moins jeunes, apprécie ces reproductions.
- O Vœux au Maire : la cérémonie des vœux ne pourra avoir lieu à cause de la COVID. Pour partager ces vœux 2021 au plus grand nombre, une vidéo a été créée par le service communication de la mairie avec le soutien de M. JOURDAIN qui à l'aide de son drone a réalisé plusieurs vues de la ville. Quelques danseuses de l'association Gorrion Danse ont également participé à ce film. Cette vidéo sera diffusée tout au long du mois de janvier sur les réseaux sociaux, site internet de la ville ainsi qu'au cinéma.
- O Nouveaux habitants : Mme FOURNIER rappelle que les nouveaux arrivants à GORRON sont invités à se faire connaître en mairie. Pour leur souhaiter la bienvenue, un sac avec de la documentation sur la commune leur sera remis.
- O Cinéma : Bien que le cinéma soit fermé en raison de la crise sanitaire, Armande, gestionnaire du cinéma, propose à la vente (sur rendez-vous) des affiches de cinéma. Une idée cadeau originale et à petit prix. Un catalogue de ces affiches est en consultation sur le site internet du cinéma.

III – SPORTS, LOISIRS ET JEUNESSE

- **Informations**

M. LEVÊQUE rappelle quelques points :

- O BPJEPS : Le 4 janvier prochain débutera, pour la 9ème année, la formation des nouveaux élèves au BPJEPS. 17 candidats prendront part à cette nouvelle session. La promotion 2020 de GORRON compte 94% de réussite, la moyenne nationale tourne autour de 65%.
- O Label « ville sportive » des Pays de la Loire : Depuis 2001, la ville de Gorrion dépose un dossier de candidature pour ce label. Actuellement, Gorrion compte 4 flammes. Un jury se déplacera pour visiter la ville et ses équipements sportifs. M. LEVEQUE espère, qu'au vu des investissements dans les différentes infrastructures sportives, que la ville pourra décrocher 5 flammes au titre de l'année 2021.
- O Championnat régional d'haltérophilie : Gorrion a été choisi pour accueillir le championnat régional d'haltérophilie.

M. LEVÊQUE informe de la reprise des activités sportives, bien entendu en respectant un protocole sanitaire bien défini. Seuls les sports de contacts ne sont pas encore autorisés à reprendre.

IV – SOLIDARITÉ

- **Informations**

- O TÉLÉTHON : Bien que le contexte n'ait pas été favorable, Mme COTTEAU informe le conseil qu'il a été récolté 504€ euros en faveur du téléthon. Cet argent a été récolté grâce à la vente de chocolat, objets divers et de peluches.
- O Personnes vulnérables : À la demande du premier ministre, un registre recensant les personnes vulnérables âgées de plus de 65 ans a été mise en place. Les adjoints ont téléphoné à ces personnes pour prendre de leurs nouvelles, ce qui représente 376 appels. Il a été constaté une certaine lassitude de la part des personnes âgées dû au confinement
- O Repas des Aînés : Ce dernier ayant été annulé, le CCAS a décidé d'offrir aux personnes de plus de 75 ans un colis de Noël. La distribution débutera ce week-end.
- O Collecte de la Banque Alimentaire : Mme Anaïs CHENE rapporte les chiffres de la collecte des denrées pour la Banque Alimentaire. Pour cette année, il a été collecté à Gorrion 607 kg contre 1070 en 2019. Il est noté qu'en vu du contexte sanitaire la tendance générale des collectes est en baisse.

V – FINANCES, ECONOMIE ET ADMINISTRATION GENERALE

- **Chambre Régionale des Comptes – rapport exercices 2015 et suivants :**

La Chambre Régionale des Comptes Pays de la Loire a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Gorrion pour les exercices 2015 jusqu'à 2020.

La notification du contrôle a été adressée par lettre en date du 17 février 2020 à l'ordonnateur en fonction.

A l'issue des opérations de contrôle, l'entretien prévu à l'article L.243-1 du code des juridictions financières s'est tenu le 23 juin 2020.

Lors de sa séance du 9 juillet 2020, la Chambre a formulé des observations provisoires qui ont été adressées à la commune le 20 juillet 2020.

Par courriel en date du 17 septembre 2020, Monsieur le Maire a transmis à la Chambre un document en réponse.

La Chambre a arrêté ses observations sous leur forme définitive le 13 octobre 2020.

Le courrier de notification du rapport d'observations accompagné du rapport de la chambre a été notifié à l'ordonnateur le 24 novembre 2020. Le courrier précise que celui-ci doit être inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal dans sa plus proche réunion, au cours de laquelle il donnera lieu à débat.

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que chaque conseiller a été destinataire du rapport joint à la convocation du conseil, donne lecture de la synthèse du rapport et des recommandations de la Chambre :
Recommandation n° 1 : respecter les statuts de la communauté de communes en n'intervenant plus dans ses domaines de compétences.

Recommandation n°2 : maîtriser les dépenses de charges générales afin de restaurer l'autofinancement.

Recommandation n°3 : poursuivre le désendettement de la commune.

Monsieur le Maire précise que l'objectif est de diminuer les charges de fonctionnement de 10% en 2021.

Monsieur MARTIN indique que tout ce qui ne va pas est noté dans ce rapport. Il poursuit, s'adressant à Monsieur le Maire, pour signifier que la commune continue à intervenir dans le domaine économique alors qu'elle n'en a plus le droit et demande expressément de ne plus intervenir dans le domaine économique.

Il ajoute que la commune est surendettée et revient sur le dossier ARC qui est, pour lui, une gabegie.

A l'issue de cet échange, le conseil prend acte du rapport de la chambre régionale des comptes pour les exercices 2015 et suivants.

- **Décisions modificatives – budget principal :**

BUDGET PRINCIPAL : Décision Modificative N°4

Objet : Ajustement des charges à caractère général et des dépenses de personnel

Section de fonctionnement

| | |
|--|-------------|
| - Dépenses : 61521 : Entretien de terrains : | + 30 000.00 |
| - Dépenses : 6413 : Personnel non titulaire : | + 15 000.00 |
| - Dépenses : 66111 : Intérêts : | - 13 000.00 |
| - Dépenses : 67441 : Subventions aux budgets annexes : | - 20 000.00 |
| - Recettes : 7718 : Autres produits exceptionnels: | + 12 000.00 |

Avis favorable à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL : Décision Modificative N°5

Objet : Amortissement des frais d'études (écritures d'ordre)

Section de fonctionnement

| | |
|--|------------|
| - Dépenses : 6811-042 Dotations aux amortissements : | + 2 000.00 |
| - Recettes : 777-042 Quote-part des subventions : | + 2 000.00 |
| - Section d'investissement | |
| - Dépenses : 13918-042 Autres subventions : | + 2 000.00 |
| - Recettes : 28041582-0 Amortissement des frais d'études : | + 2 000.00 |

Avis favorable à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL : Décision Modificative N°6

Objet : Dégrèvement pour les jeunes agriculteurs à hauteur de 50%

Section de fonctionnement

| | |
|--|------------|
| - Dépenses : 7391171 Dégrèvement jeunes agriculteurs : | + 1 000.00 |
| - Recettes : 73111 Taxes foncières : | + 1 000.00 |

Avis favorable à l'unanimité

Budget cinéma – subvention d'équilibre :

Il est proposé au conseil d'autoriser le versement, au titre de l'année 2020, du budget principal vers le budget du cinéma, en fonction des dernières écritures de fin d'année, une subvention d'équilibre de l'ordre de 32 000.00 €

Avis favorable à l'unanimité

- **Subvention association Gorrion swin-golf :**

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'une nouvelle association vient d'être créée pour le développement des activités de golf et de swin-golf.

Il est proposé au conseil de verser une subvention de 200 € à cette association.

Avis favorable à l'unanimité

- **Demande admission en non-valeur :**

Le comptable public expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état transmis pour un montant de 147.14 € correspondant à des frais de cantine et garderie.

Il sollicite l'admission en non-valeur de ces pièces pour le montant inscrit ci-dessus.

Il est proposé au conseil :

- De donner son accord pour admettre en non-valeur ces pièces pour un montant de 147.14 €.

Avis favorable à l'unanimité

Acquisition terrain :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de se porter acquéreur d'une bande de terrain d'une superficie de 35 m², issue de la division d'une parcelle anciennement cadastrée section AC n°573, cadastrée section AC n° 751, située à l'arrière d'une propriété appartenant à Mme Blessing RECHARD, donnant sur les services techniques municipaux et permettant un accès plus aisé vers les services techniques.

Le prix d'acquisition est fixé à 525 €, fais d'actes et de bornage à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé au conseil :

- De donner son accord pour l'acquisition d'un terrain, cadastrée section AC n° 751, d'une superficie de 35 m², pour un montant de 525 €, frais d'actes et de bornage à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette acquisition.

Avis favorable à l'unanimité

• **Demande de subvention DETR 2021 et DSIL 2021 :**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de la DETR 2021 et de la DSIL 2021, un dossier de demande de subvention peut être déposé dans le cadre de l'opération globale de revitalisation de centre bourg. Cette catégorie d'opération permet aux communes sélectionnées au titre du programme « Petites villes de demain », de bénéficier d'un taux de subvention de 50% en ce qui concerne la DETR.

Il est proposé au conseil :

- De solliciter les aides de la DETR, à hauteur de 50% et de la DSIL à hauteur de 30% pour l'opération de revitalisation de centre bourg, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses HT | | Ressources | |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Acquisition bâtiment et terrain | 11 000.00 | Etat – DETR | 280 000.00 |
| Travaux de démolition | 90 000.00 | DSIL | 168 000.00 |
| Travaux de réhabilitation <i>De 6 logements</i> | 280 000.00 | | |
| Travaux aménagement espace <i>Sortie Place de la Butte Saint Laurent</i> | 129 000.00 | | |
| Maîtrise d'œuvre | 50 000.00 | Commune | 112 000.00 |
| TOTAL | 560 000.00 | TOTAL | 560 000.00 |

Cette opération sera réalisée sur une période de 2 ou 3 ans.

Avis favorable à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, reçue ce jour, informant la commune qu'elle fait partie des Petites villes de demain, permettant d'obtenir des moyens pour concrétiser les projets tout au long du mandat.

Avec cette action, l'Etat tient compte des spécificités du territoire et articule au mieux son intervention avec celle des autres partenaires.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à partir du 1^{er} février 2021, et ce jusqu'au 2 juillet 2021, une formation sera organisée à Gorrion par les Maisons Familiales et Rurales, au gîte de la Colmont, pour devenir « assistant de vie aux familles ».

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

• **CCBM**

○ **Transfert de la compétence Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) :**

La communauté de communes a fait le choix, au début de 2018, de s'associer à la communauté de communes de l'Ernée et à Mayenne communauté pour lancer l'étude d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), en

participant notamment au recrutement d'une chargée de mission commune (dont le poste était porté par l'Ernée). Les travaux ainsi menés ont débouché sur la proposition d'un programme d'actions 2020-2026, validé par délibération du conseil communautaire le 18 décembre 2019.

Depuis lors, l'élaboration d'un Plan mobilité simplifiée et sa déclinaison en deux schémas cyclables a été validée en partenariat avec la communauté de communes de l'Ernée, déjà compétente en matière « d'Autorité organisatrice de la mobilité ».

Se posait alors la question de la prise de la compétence mobilité par la CCBM elle-même.

L'échelle d'exercice effectif de la compétence mobilité renvoie au principe de subsidiarité. La loi laisse ainsi le choix aux EPCI de s'emparer de la compétence d'ici le 31 mars 2021. A défaut, et passé ce délai, la région sera compétente.

Les AOM peuvent proposer de nouvelles offres de mobilité sur le territoire et cette compétence permet d'intervenir dans 6 domaines : transports réguliers, à la demande, scolaires, mobilités actives, partagées et solidaires.

Les AOM peuvent aussi établir des plans de mobilité qui remplaceront les actuels plans de déplacement urbain (PDU) et prendront en compte l'ensemble des nouvelles mobilités et les enjeux de logistique.

Chef de file de la mobilité, la Région voit son rôle renforcé pour coordonner les politiques de mobilité de l'ensemble des AOM. A ce titre, un contrat opérationnel de mobilité liant les AOM et la Région permettra d'assurer l'échelle de chaque bassin de mobilité.

Enfin, un comité de partenaires sera créé pour travailler avec l'ensemble des acteurs concernés par la mobilité et ce comité sera consulté avant toute évolution substantielle de l'offre.

Les élus régionaux ont défini les « bassins de mobilité » et fait part de leur souhait de voir les Etablissements de Coopération Intercommunale (EPCI) prendre la compétence.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil :

- De valider le transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de Mobilité » (AOM) au bénéfice de la communauté de communes du Bocage Mayennais,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Avis favorable à l'unanimité

○ **Dispositif France Relance :**

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un Plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Ce Plan de relance, qui représente la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, propose des mesures concrètes et à destination de tous.

M. Le maire informe que dans le Bocage Mayennais, trois entreprises bénéficient d'une subvention exceptionnelle de l'État : La SUMCA, installée à Ambrières, My Pie et le groupe SERAP, à Gorron.

● **SENOM**

En raison des travaux à entreprendre, le budget du SENOM sera encore conséquent en 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le secrétaire de séance,
A. CHENE



Le Maire,
J.M. ALLAIN

